

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1142)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL11

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 1ER B

À l'alinéa 7, après le mot :

« copie »,

insérer les mots :

« du dossier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Procédure pénale" renvoie à la réglementation du procès ce terme doit être complété par « copie du dossier de procédure pénale » qui, lui, renvoie à l'affaire saisie.